



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 JANVIER 2012

OBJET : Débat d’Orientations Budgétaires 2012.

- Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 49 représentants 49 voix
- Nombre de membres en exercice : 49 représentants 49 voix
- Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30 représentants 30 voix

N° : 004/ 2012

L’an deux mille douze et le dix-huit janvier, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s’est réuni à la salle polyvalente de Néoules.
Il examine le point n° 2 de l’ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michaël LATZ préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

ETAIENT PRESENTS :

CC du COMTE DE PROVENCE : AGNEL A – BALDECCHI S – CASTELLAN P – GILARDO C – LATZ M – MASSIMI S - ROATTINO M – VAILLOT B – VERAN JP – GINESY R - RULLAN N.

CC de PROVENCE D’ARGENS EN VERDON :ETIENNE JM – GIRARD C – STRZERZYNSKI M.

CC de SAINTE BAUME MONT AURELIEN : BLEINC G – DAVICO-MELEK N - LAILLET A – LAVALEIX J – PELISSIER M - PENAL A – RINAUDO G – BOUYGUES C .

CC du VAL D’ISSOLE : DUVETTE M – FABRE G – GUIOL A - LE ROUX A - MASSUE JF – MONTIER HA - MORIN JP – CAMIER L.

Vu l'article L-5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratisation et la transparence des collectivités s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Vu l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'un débat ait lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Considérant l'annexe intitulée « Débat d'Orientation Budgétaire 2012 » jointe à la convocation et à la note de synthèse adressée à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants,

Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- a procédé au Débat d'Orientation Budgétaire et prend acte de la présentation des orientations générales pour 2012 dans le document ci-annexé.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



Michaël LATZ
Maire de Correns